

Campagne Élections TPE/TPA

LA PRÉFECTURE INTERDIT AU SYNDICAT SUD/SOLIDAIRES DE MENER CAMPAGNE ÉLECTORALE PRÉTEXTANT UN TROUBLE A L'ORDRE PUBLIC.

L'union syndicale SOLIDAIRES, dans le cadre de la campagne électorale TPE/TPA, avait le 5 mars 2021 déposé à la préfecture une déclaration de table de presse avec 5 militant·es place de la République à Lyon afin de mener campagne pour nos candidat·es les samedi 13,20, et 27 mars 2021
Le 11 mars l'interdiction de cette table de presse est tombée par mail de la préfecture.

Non monsieur le Préfet du Rhône !

CECI n'est pas un trouble à l'ordre public

CECI est une élection pour les salarié·es des petites entreprises,

CECI est une élection qui va déterminer notamment le nombre de conseiller prud'hommes que chaque organisation syndicale aura au conseil de prud'hommes,

CECI est une campagne électorale qui s'inscrit dans la démocratie sociale,

CECI est cinq syndicalistes de SOLIDAIRES/SUD qui voulait simplement tenir une table de presse Place de la République,

CECI est simplement un conseiller prud'homme et un défenseur syndical qui voulait tenir une permanence juridique gratuite pour les salarié·es des petites entreprises les samedis du mois de mars Place de la république.

SOLIDAIRES demande au Préfet de revenir d'urgence sur sa décision pour les samedis 20 et 27 mars 2021